

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
26 JUIN 2018

(art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune de Rustrel, régulièrement convoqué le 20 juin 2018, s'est réuni en séance publique le 26 juin à 20h30, sous la présidence de Pierre TARTANSON, Maire de Rustrel.

Conseillers présents : MMES HERVO, WOLFF, CHAUVIN, REYNAUD
MM TARTANSON, ESCOFFIER, CASTOR, ROUX, ARMAND,

Conseillers absents : MMES PEY (procuration à M CASTOR), MORA (procuration à REYNAUD) et DAILLANT (procuration à M TARTANSON), MM GARCIA, LEFEVRE (procuration à HERVO) et BLANC,

Secrétaire de séance : M. ESCOFFIER

Ouverture de la séance à 20h30

Observations sur le compte rendu du Conseil municipal du 17 avril 2018 : *néant*.

Un point est ajouté à l'ordre du jour si le Conseil l'accepte : approbation du rapport CLECT du 19 juin 2018. Accord du conseil municipal.

Voici les sujets soumis au vote lors de cette assemblée :

FINANCES COMMUNALES : REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT

Validation du remboursement du prêt inscrit au budget 2018. (Prêt des logements sociaux).

Décompte au 30/08/2018 :

Capital restant dû : 329 414.74 €

Indemnité de remboursement anticipé : 4 079.63 €

Frais de gestion : 3 000 €

Echéance du 30/08/2018 : 6 314.95 €

TOTAL : 336 494.37 €

Vote : unanimité

DECISION MODIFICATIVE N 1

Dépenses	Objet	Montants	
2118-ONA	Parking piscine	- 400 €	
2111-ONA	Aménagement terrain Cornet	- 2 300 €	
2183-ONA	Informatique		+ 2 000
2111-ONA	Acquisition de terrains		+ 2 500
020	Dépenses imprévues	- 1 800 €	
TOTAL		- 4 500 €	+ 4 500 €

Vote : unanimité

LANCEMENT ETUDE ESPACE SOCIO-CULTUREL

Suite à la dernière réunion avec le CAUE (Jean-Charles GROS), il a été décidé de procéder à une procédure simplifiée de consultation des architectes pour la création de l'espace socio-culturel. Le projet est estimé à 350 000 € HT.

Le principe est de contacter plusieurs architectes, de leur fournir un cahier des charges et de les auditionner individuellement sur les projets préparés. La date limite fixée pour le retour des candidatures est le 30 juillet 2018.

Vote : unanimité

VENTE GARAGE "LANTERMINO"

Un particulier nous a adressé un courrier nous indiquant son souhait de se porter acquéreur du garage Lantermino au prix de 77 485 € (parcelles E280, E379 et E378).

Le Conseil autorise le maire à vendre ces parcelles pour 77 485 €.

Vote : unanimité

ACQUISITION PARCELLE ZONE ARTISANALE

Nous avons contacté M. GUPTAFEL afin qu'il nous cède une partie de son terrain dans le but de régulariser l'ouverture de l'espace d'entrée de la ZA. Celui-ci a accepté de céder à la commune, pour un euro symbolique, un morceau du terrain au nom de Mme GUTAPFEL Aurélie tel que présenté dans le plan de division réalisé par le géomètre.

Le Conseil municipal remercie M. et Mme GUTAPFEL.

Vote : unanimité

ACQUISITION PARCELLE D 125 DANS LE COLORADO PROVENCAL

Mme MARNATA Paulette, propriétaire d'une parcelle dans les Colorado Provençal (D 125 – Les Grignans), a fait savoir au Centre National de la Propriété Foncière qu'elle souhaite vendre ce terrain.

Nous l'avons contacté et nous sommes mis d'accord pour une vente à la commune à 2 000 €. Le terrain est d'une surface de 10 775 m².

Vote : unanimité

DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Les collectivités territoriales traitent chaque jour de nombreuses données personnelles, que ce soit pour assurer la gestion administrative de leur structure (fichiers de ressources humaines), ou la gestion des différents services publics et activités dont elles ont la charge.

Certains de ces traitements présentent une sensibilité particulière, comme les fichiers d'aide sociale ou des ressources humaines.

Depuis le 25 mai 2018, la désignation d'un délégué à la protection des données (*Data protection Officer*), successeur du correspondant informatique et libertés (CIL) dont la

désignation était facultative, est obligatoire pour les organismes et autorités publics, et donc pour les collectivités.

Mme Brigitte REYNAUD est proposée comme déléguée au RGPD.

Vote : unanimité

RESSOURCES HUMAINES : MISE EN ŒUVRE DU RIFSEEP

Le législateur a souhaité reconstruire le système de rémunérations accessoires de la fonction publique d'Etat et, par la même occasion, celui des 2 autres fonctions publiques (hospitalière et territoriale).

A cet effet, il a créé le RIFSEEP et supprimé l'ensemble des primes existantes.

Objectifs :

Il s'inscrit dans une démarche de simplification du régime indemnitaire dans la mesure où il remplace de nombreuses primes en le rendant plus cohérent et transparent.

Rendre le système de rémunération accessoires plus lisible, basé sur les fonctions, l'expérience professionnelle, des sujétions de l'expertise et de l'engagement (RIFSEEP) marquant une réorientation sur la fonction exercée plutôt que les résultats, comme précédemment.

Moyens :

Le RIFSEEP comprend 2 parties :

- une indemnité principale : l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE),
- le Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

Il concerne toutes les catégories (A, B et C)

Il est proposé au Conseil de voter le nouveau RIFSEEP dans le cadre des barèmes inscrits au décret.

Vote : unanimité

ENQUETE PUBLIQUE : AVIS SUR AUTORISATION D'EXPLOITATION CARRIERE "LA GRANDE GARRIGUE" A VILLARS

La Société COLAS demande l'autorisation d'exploiter la carrière sise Lieu-dit "La Grande Garrigue" (renouvellement partiel et extension) sur le territoire de Villars.

Dans ce type d'enquête, les collectivités voisines sont consultées pour avis.

Vote : unanimité

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION VAUCLUSIEN : TRANSFERT COMPETENCE OPTIONNELLE ECLAIRAGE PUBLIC

Le SEV est désormais compétent pour exercer la compétence optionnelle éclairage public, selon l'option A (investissement seul) ou l'option B (investissement et fonctionnement).

Il convient de choisir l'option.

Il est proposé de retenir l'option A.

Vote : unanimité

CONSEIL DEPARTEMENTAL : FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Chaque année la commune participe à ce fonds départemental visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle aux jeunes en difficulté entre 18 et 25 ans, et le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

En 2018 la participation est de 200 €. Le montant est fixé au prorata du nombre d'habitants.

En 2017 l'aide pour Rustrel a été de 825 € pour Rustrel.

Vote : unanimité

CONSEIL DEPARTEMENTAL : FONDS DE SOLIDARITE

Chaque année la commune participe à ce fonds départemental visant à permettre à toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières d'accéder à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir.

En 2018 la participation est de 326 €. Le montant est fixé au prorata du nombre d'habitants.

En 2017 l'aide pour Rustrel a été de 1484 €.

Vote : unanimité

AVIS SUR LA RECONFIGURATION DE LA STEP INTERCOMMUNALE SUR LA COMMUNE D'APT

La Communauté de communes Pays d'Apt Luberon a déposé en date du 27 décembre 2017 un dossier d'autorisation environnementale pour la reconstruction de la station d'épuration du Chêne à Apt. Le dossier d'autorisation concerne également le système d'assainissement raccordé à la station d'épuration de Rustrel.

Conformément à l'article R. 181-38 du code de l'environnement, le conseil doit donner son avis sur ce dossier d'autorisation.

Vote : majorité

AVIS SUR LE RAPPORT CLECT DU 19 JUIN 2018

Considérant la nécessité pour le conseil municipal de se prononcer sur le rapport de la CLECT afin que le conseil communautaire de la CCPAL puisse fixer les montants des attributions de compensation de chaque commune pour l'année 2018,

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur l'approbation du rapport de la CLECT du 19 juin 2018.

Vote : unanimité

La séance est levée à 22h

Le Maire,
Pierre TARTANSON

Le secrétaire de séance
Philippe ESCOFFIER